

Cote du document: EB 2013/109/INF.9
Date: 27 septembre 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Résumé des propositions de projet et programme examinées par le Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Brian Baldwin
Conseiller principal pour la gestion des opérations
téléphone: +39 06 5459 2377
courriel: b.baldwin@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent neuvième session
Rome, 17-19 septembre 2013

Pour: **Information**

Résumé des propositions de projet et programme examinées par le Conseil d'administration

I. Propositions de projet/programme

1. Les propositions de projet/programme ci-après ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa cent neuvième session et sont conformes au Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD).

A. Afrique orientale et australe

Ouganda: Projet en faveur de l'accès aux services financiers des populations rurales qui en sont habituellement exclues (EB 2013/109/R.19)

2. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un prêt à des conditions particulièrement favorables, d'un montant total de 19,3 millions de DTS, à l'Ouganda, afin de financer le Projet en faveur de l'accès aux services financiers des populations rurales qui en sont habituellement exclues. D'une manière générale, les membres du Conseil ont jugé pertinent un tel investissement dans le contexte rural ougandais. Quelques questions spécifiques ont été soulevées concernant: l'harmonisation avec les interventions d'autres partenaires de développement; la nécessité d'un cadre de régulation approprié des institutions financières de niveau 4; les risques que pourrait comporter l'investissement dans les coopératives d'épargne et de crédit (SACCO); et l'efficacité et le rapport coût-efficacité du projet. Le Vice-Président adjoint, PMD, le Directeur de la Division Afrique orientale et australe (ESA) et le chargé de programme de pays de l'Ouganda ont répondu aux observations des membres du Conseil en apportant les précisions suivantes: l'harmonisation avec les autres partenaires de développement sera activement recherchée tout au long de l'exécution du projet, comme ce fut le cas durant la conception du projet, dans le cadre de l'alignement sur les stratégies et priorités nationales; les progrès considérables accomplis au cours de ces derniers mois concernant les aspects réglementaires ont débouché sur l'approbation, en juin, du cadre de régulation par le Cabinet en vue de sa présentation et de son examen au Parlement; des mesures appropriées sont prévues dans le document de conception afin d'atténuer les risques qui pèseront sur la viabilité tant des SACCO appuyées par le projet que de l'Union des SACCO de l'Ouganda (UCSCU); les coûts envisagés dans le cadre du projet sont pleinement conformes aux normes en vigueur dans le secteur des services financiers à assise communautaire, en Ouganda et dans la région. Le Directeur d'ESA a également informé le Conseil que les négociations avec l'Union européenne pour la mise en œuvre d'un investissement complémentaire, sous la forme d'un fonds d'actions en appui au développement des petites et moyennes entreprises agroalimentaires, sont en bonne voie.

B. Asie et Pacifique

Bangladesh: Projet d'adaptation au changement climatique et de protection des moyens de subsistance (EB 2013/109/R.39/Rev.1.)

3. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un don, au Bangladesh, d'un montant de 9,9 millions de DTS, en faveur du Projet d'adaptation au changement climatique et de protection des moyens de subsistance (CALIP). Le Conseil a félicité le FIDA pour avoir mobilisé des ressources au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) afin d'affronter les principaux problèmes liés au changement climatique, d'élaborer des mesures de protection durables et de développer les moyens de subsistance des ruraux pauvres dans un

environnement difficile tel que la région des Haor, zone d'intervention du projet au Bangladesh. CALIP élargira la portée des aspects relatifs à l'adaptation au climat du projet de base, à savoir le Projet d'amélioration de l'infrastructure et des moyens de subsistance dans les Haor (HILIP).

4. Le Conseil s'est enquis de l'état d'avancement des mesures prises par le FIDA afin de réduire les risques fiduciaires dans ce programme de pays, en faisant en particulier référence aux problèmes mis en évidence dans un rapport de Transparency International (TI) pour le Département du génie de l'administration locale (LGED), l'organisme d'exécution du projet au Bangladesh. Le FIDA a précisé qu'il avait renforcé les mesures prises afin de garantir une gestion financière prudente des programmes de pays – évaluation de la gestion financière, passation des marchés et examens d'audit externe, notamment. Il a été estimé que le rapport de TI arrivait à point nommé pour sensibiliser les gouvernements et partenaires de développement sur la nécessité de renforcer et d'aligner leurs procédures. Le FIDA s'est félicité de la recommandation du Conseil invitant à travailler en étroite collaboration avec les autres partenaires de développement pour aborder les questions fiduciaires à des niveaux plus élevés, politiques ou institutionnels. Le FIDA a donné au Conseil l'assurance que la supervision directe permettait d'orienter les projets vers une exécution satisfaisante et d'identifier les points faibles. Concernant les aspects fiduciaires, le Conseil a conclu que le FIDA consacrerait une section, dans le premier rapport de supervision, sur la façon dont ont été traitées les questions signalées par TI. Comme il est d'usage, le rapport de supervision sera transmis aux membres du FIDA.
5. D'autre part, le Conseil s'est dit satisfait des réponses apportées à un certain nombre de questions spécifiques et techniques concernant les avantages liés aux options proposées pour accroître les moyens de subsistance, comme le bambou, les pépinières et les activités non agricoles. Le Conseil s'est félicité des explications supplémentaires qui ont été données sur la mise en place d'un système de prévisions météorologiques et des inondations. Le FIDA a précisé que les coûts d'entretien seraient couverts par des fonds du gouvernement, et que des assurances en ce sens avaient été obtenues lors des négociations.

Pakistan: Projet d'appui à la commercialisation des produits de l'élevage (EB 2013/109/R.20)

6. Le Projet d'appui à la commercialisation des produits de l'élevage a été retiré de l'ordre du jour de la cent neuvième session du Conseil d'administration afin que le Gouvernement pakistanais ait le temps de porter à terme le processus d'approbation interne du projet. Ce dernier sera présenté en décembre 2013, à la prochaine session du Conseil d'administration. À noter toutefois que, durant la réunion, les membres du Conseil ont exprimé leur appui au projet et ont déjà fait part de leurs observations et demandé des précisions. Avant la réunion, des éclaircissements avaient été demandés quant aux différences existant entre les règles nationales et les règles appliquées par le FIDA en termes de passation des marchés et de mesures d'atténuation. Des précisions ont été fournies par écrit. Au cours de la réunion, un membre s'est demandé si le projet ne mettait pas trop l'accent sur la santé animale. Il a été précisé que, même si la santé animale constitue un élément important du projet, celui-ci repose sur une approche intégrée de développement de l'élevage, dans le cadre de laquelle différents éléments complémentaires (santé, reproduction, alimentation, commercialisation) sont abordés simultanément. Le Conseil a également recommandé que les activités flexibles comme la planification, la formation, etc., soient réalisées avant les investissements matériels. Il a été confirmé que c'est cette approche du projet qui sera suivie.

Pakistan: Mémorandum du Président: Projet d'appui aux moyens de subsistance dans les districts de Gwadar et Lasbela – modification de l'accord de financement (EB 2013/109/R.21)

7. Le Conseil d'administration a approuvé la modification de l'accord de financement relatif au Projet d'appui aux moyens de subsistance dans les districts de Gwadar et Lasbela afin de considérer comme admissibles les dépenses liées aux activités de démarrage, à concurrence de 300 000 USD au maximum, encourues après la date d'approbation du projet par le Conseil d'administration mais avant la date de son entrée en vigueur.

Viet Nam: Projet de développement rural durable au profit des populations pauvres des provinces de Ha Tinh et Quang Binh (SRDP) (EB 2013/109/R.22)

8. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt de 14,9 millions de DTS et d'un don de 0,33 million de DTS provenant des ressources du FIDA ainsi que d'un prêt de 7,9 millions d'EUR provenant du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, en faveur du financement du SDRP. Au cours des délibérations du Conseil, la Division Asie et Pacifique a fourni des précisions concernant le ciblage des minorités ethniques et les interventions du projet sur les hautes terres.

C. Amérique latine et Caraïbes

Cuba: Projet de développement rural coopératif dans la région orientale (EB 2013/109/R.24+Corr.1)

9. Le Conseil d'administration a discuté de l'octroi d'un prêt du FIDA à des conditions ordinaires, à hauteur de 6,85 millions de DTS, et d'un don du FIDA, à hauteur de 0,34 million de DTS, ainsi que d'un prêt à des conditions ordinaires du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, à hauteur de 20,8 millions d'EUR, à la République de Cuba pour financer le Projet de développement rural coopératif dans la région orientale (PRODECOR).
10. Au cours des débats, les représentants au Conseil de l'Allemagne, du Canada, de l'Italie, de la Norvège, du Koweït, du Royaume des Pays-Bas et de la Suisse ont posé des questions concernant le type de coopératives agricoles privées que le projet entend appuyer, le processus et le rythme de modernisation du secteur agricole cubain, les activités de gestion des savoirs envisagées durant la mise en œuvre, la contribution estimative du Gouvernement cubain au projet et la possibilité de susciter l'intérêt d'autres donateurs internationaux. La Directrice de la Division Amérique latine et Caraïbes et l'économiste régional ont fait part de leurs observations.
11. Le Conseil est convenu que l'approbation du projet ne prendrait effet qu'au 31 octobre 2013.